



## Utiliser le logo de certaines entreprises

-----  
Par Helene09

Bonjour,  
je suis en train de créer un site Internet (payant, donc via mon entreprise) où je répertorie des livres à l'achat. Je souhaiterais nommer et utiliser le logo de certaines maisons d'éditions comme Gallimard, Flammarion etc. sur mon site. Non pas pour leur "voler" leur logo et l'utiliser comme logo pour mon site, mais pour que mes utilisateurs puissent facilement identifier les différentes maison d'éditions. Donc en plus de les nommer, je voudrais afficher leur logo.

Est-ce légal ?

Merci :)

-----  
Par morobar

Bonjour,

Est-ce légal ?

Ce qui est légal et poli en outre est de demander leur accord.